Cormontreuil

Photo

LE GUIDE DE L'ANIMATEUR JUNIOR (Session 2026-2027)

NOM : ……

Prénom : ……..

Date de naissance : ……..

Cormontreuil

SOMMAIRE

I. Animateur Junior : de quoi s'agit-il ? 3

II. Les différentes étapes d'« animateur junior » 3

III. Le B.A.F.A. 3

IV. La bourse BAFA. 5

V. Le rôle de l'animateur. 6

VI. Les engagements. 9

VII. L'évaluation de l'animateur junior. 11

VIII. Les observations, lors du stage. 11

IX. Le règlement du dispositif « Bourse B.A.F.A. » 13

Cormontreuil

I. Animateur Junior : de quoi s'agit-il ?

Les métiers de l'animation t'intéressent ? Tu souhaites découvrir ce domaine, tenter une première expérience et peut-être devenir toi-même animateur ?

Si tu as entre **16 ans révolus et 22 ans** et que tu **habites Cormontreuil**, le projet « Animateur junior » t'offre l'occasion de découvrir l'animation aux côtés de professionnels et de bénévoles dans une structure d'accueil collectif de mineurs.

Grâce au dispositif Bourse B.A.F.A, la ville de Cormontreuil t'accompagnera à travers différentes étapes afin de t'aider à construire ton parcours, et pourquoi pas, ton futur métier. N'hésite pas à solliciter toutes personnes autour de ce projet et pense à te servir de ce guide.

II. Les différentes étapes du parcours « Animateur Junior ».

Les étapes pour pouvoir participer au parcours animateur junior sont :

- ***Postuler :*** Pour ce faire, tu devras nous faire parvenir un dossier de candidature et participer à un temps d'échange avec le responsable des accueils collectifs.

- ***La journée de « découverte » :*** Cette journée a pour objectif de te faire une idée plus précise des missions d'un animateur. Ce stage est encadré par des professionnels de l'animation.
 Lors de la journée de découverte au sein d'un accueil de loisirs, tu seras considéré(e) comme assistant(e)-animateur et tu participeras à la vie de la structure. Même si tu ne pourras pas encadrer un groupe d'enfants seul(e), tu pourras faire vivre et proposer des temps d'animation à destination du groupe d'enfants que tu co-encadres.

L'animation est un domaine professionnel où il faut **s'impliquer personnellement**. Le bénévolat que tu effectueras te permettra d'en prendre toute la mesure.

Ce livret est à remettre complet au plus tard le 1er mars 2027.
Sans lui, tu ne pourras pas prétendre à une Bourse BAFA.

III. Le B.A.F.A.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) **n'est pas un diplôme professionnel**, mais il permet d'être reconnu comme animateur en accueil collectif de mineurs.

La formation BAFA te permettra d'acquérir des connaissances en termes de législation, d'activités, de connaissances du public, … Cette formation te permettra de professionnaliser tes pratiques de futur(e) animateur(trice).

La formation se déroule en 3 étapes :

1ère étape : La session de formation générale :

- Stage sur 8 jours
- Il faut avoir 16 ans révolu au premier jour de formation
- Le contenu divers permet d'aborder notamment : la connaissance de l'enfant, la réglementation, le répertoire d'activités, le travail d'équipe, …
- Le directeur de session, après concertation avec l'équipe de formation, dresse une évaluation. En fonction de celle-ci, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) validera ou non ton stage.

2ème étape : Le stage pratique :

- A effectuer dans les 18 mois, suivant la formation de base.
- Il dure 14 jours en le découpant maximum deux fois en en accueil de loisirs avec ou sans hébergement, centre de vacances ou périscolaire équivalent à 14 jours.
- A l'issue de ce stage, le directeur du centre valide ou non ton stage pratique en donnant une appréciation.

3ème étape : Session d'approfondissement :

- Un stage de 6 jours
- Cette dernière étape te permet, après avoir dressé un bilan des étapes précédentes, d'approfondir certains aspects de la vie du centre de vacances ou de loisirs, de bénéficier d'apports complémentaires, soit par rapport à une tranche d'âge, soit par rapport à une activité particulière ou soit par rapport à un type d'activité s'adressant à une tranche d'âge précise.
- Comme les deux stages précédents, c'est la SDJES qui validera ton stage.

Récapitulatif BAFA

	1ère étape : Session de formation générale	2ème étape : Stage pratique	3ème étage : Session d'approfondissement
Combien de temps	8 jours	14 jours	6 jours
Valider par qui ?	SDJES	Directeur de la structure du stage	SDJES
Objectifs ?	Connaissances de l'enfant Réglementation Répertoires d'activités	Encadrer Animer	Bilan Apports complémentaires
Conditions ?	Avoir 16 ans révolus	Effectuer dans les 18 mois qui suivent ta session de formation générale	La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis

IV. La bourse BAFA.

- *Comment sont attribués les bourses ?*

La Ville de Cormontreuil permet à certains jeunes engagés dans le projet « Animateur Junior » de bénéficier d'une bourse pour financer le B.A.F.A.
Cette bourse, destinée aux jeunes Cormontreuillois ayant participé au dispositif, est attribuée selon plusieurs critères, notamment la motivation, la cohérence du projet professionnel, ainsi que l'intérêt porté au secteur de l'animation.
En échange le jeune s'engage à passer son stage pratique de façon non rémunérée au sein des accueils collectifs et à travailler dans l'année à venir (si besoin) dans la structure cormontreuilloise.

- *Quels sont les critères d'attribution ?*

Les candidats à la bourse seront départagés lors d'une réunion rassemblant tous les acteurs du projet.

Quatre critères seront pris en compte :

- **Le critère du stage découverte** (5 points) : Implication lors du stage découverte. Et le **critère temps d'échange** avec le(s) responsable(s) (4 points)
- **Retour du dossier** (1 point) : complet et dans les délais.
- **Le critère « retour des acteurs »** (2 points) : Avis des responsables de stage et des acteurs du projet.

Chaque critère donne le droit à un certain nombre de points, c'est l'addition des points obtenus qui départageront les candidats.

- ***Que se passe-t-il ensuite ?***

Une fois les bourses attribuées, il faudra faire une démarche d'inscription :

- Sur la plateforme BAFA-BAFD *(https://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/baf-candidat/app/pre-inscription)* afin de créer ton dossier auprès de la SDJES et d'obtenir ton numéro d'inscription. Ce site te permettra également de suivre l'ensemble de ton parcours de formation.
- Au stage de base en passant directement par le site UFCV. Tu pourras choisir les dates qui te conviennent. Attention, les repas ne sont pas pris en charge dans le cadre du parcours de bourse BAFA : il faudra donc t'inscrire en formule externe.

C'est obligatoire. Si tu ne le fais pas tu ne pourras pas accéder au stage.

- ***Que faire si je n'ai pas obtenu de bourse BAFA ?***

Ce n'est pas parce que tu n'as pas obtenu la bourse BAFA que tu dois abandonner le projet de devenir animateur.
Cette aventure est une expérience qui te servira tout au long de ta vie.
Différents modes de financements peuvent être envisagés. N'hésite pas à contacter l'organisme formateur.

Tu as désormais toutes les clefs en main pour obtenir une bourse te permettant d'accéder à la formation du BAFA. A toi de jouer !

V. Le rôle de l'animateur.

*L'animateur a la **responsabilité** des enfants qui lui sont confiés :*

- Il doit donc connaître les règles de sécurité et veiller à leurs applications.
- Il doit avoir le souci permanent de la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes.
- Il doit repérer les différents besoins des tranches d'âges et s'adapter à leurs demandes et à leurs capacités. Il doit respecter les rythmes de vie des enfants et gérer le sien (Courbe d'intensité, besoin de sommeil...).

- Il est structurant, il donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue.

*L'animateur **« anime »** :*

- Il propose et mène des activités adaptées et variées.
- Il donne des consignes claires, enchaîne les activités, prépare et range celle-ci.
- Il laisse l'enfant chercher et expérimenter.
- Il est moteur de son groupe.
- Il favorise la rencontre entre l'individu et le groupe.
- Il doit être à l'écoute des enfants, être patient, accueillant, disponible pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Il est réactif à tous les imprévus.
- Il est imaginatif et dynamique.
- Il ne juge pas.

Il construit un projet d'animation en équipe en rapport avec les intérêts/besoins de son groupe d'enfants et des jeunes qui va concourir au développement des richesses (intellectuelles, physiques) de chacun.

C'est la traduction concrète du projet pédagogique. Par quelle méthode ludique puis-je atteindre mes objectifs.

*L'animateur **favorise la participation et la socialisation** des enfants :*

L'animateur contribue à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et du jeune.

- Il intervient pour aider les groupes d'enfants à formuler et réaliser leurs projets.
- Il facilite la prise d'initiatives.
- Il met en place des situations qui permettent d'organiser l'information et la concertation, d'associer les enfants aux décisions qui les concernent, de favoriser la participation de tous à la vie du centre de loisirs.
- Il tient compte de ce que dit chaque enfant.
- Il aide à la découverte
- Il aide à devenir acteur de leurs vacances
- Il donne confiance et estime de soi
- Il apprend la vie en société et ses règles.
- Il favorise l'autonomie.

*L'animateur fait partie **d'une équipe** :*

Où différents rôles complémentaires, pluridisciplinaires et solidaires sont assumés. Il agit donc en relation.

L'intérieur du cadre défini par un projet pédagogique. Il adhère aux objectifs et contribue à leur mise en œuvre.

- Ecouter les conseils
- Dialoguer avec les autres
- Solidarité
- Respect
- Prise d'initiative
- Remise en question
- Motivation
- Convivialité
- Prend ou passe le relais quand le besoin s'en fait sentir

*L'animateur **se forme*** : Il doit se documenter pour enrichir son répertoire, ses connaissances car il est polyvalent. Il cherche en permanence à mettre ses intentions et ses pratiques en cohérence.

L'animateur **exerce une action éducative** auprès d'enfants ou d'adolescents, dans le cadre d'une structure (en accueil de loisirs ou en séjours) ou en milieu ouvert sur un territoire donné. Il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.

VI. Les engagements.

- *Engagement du bénéficiaire :*

Je soussignée……. certifie avoir pris connaissance et accepté le règlement du projet animateur junior 2026.

Aussi je m'engage notamment à

- Participer à toutes les étapes du projet.
- Respecter les règles de vie et de fonctionnement des structures dans lesquelles je suis amené à évoluer.
- En qualité d'assistant animateur, aucun participant ne peut se voir confier à lui seul la responsabilité d'un groupe d'enfant.
- Diffusions des photos.
- Remettre une attestation d'assurance en cours de validité pour la période opérationnelle du projet **avant sa participation au stage découverte** afin de pouvoir participer aux sorties organisées par l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs).
- Si je suis sélectionné(e) par le parcours bourse B.A.F.A., je m'engage à effectuer mon **stage général sur les vacances de printemps**.
- Être Cormontreuillois(e).
- Respecter les heures de stage et les dates du projet.

En cas de non-respect à l'un des articles du règlement, la participation au projet du participant serait considérée comme nulle.

Fait à Cormontreuil, le …….

Signatures

Bénéficiaire

Parent du bénéficiaire (si mineur)

- *Engagement en accueil collectif de mineurs :*

NOM : **Prénom :** **Date de naissance :**

Le tableau ci-dessous va te servir à mettre en évidence ton investissement personnel. C'est ici que tu vas faire valider tout le travail bénévole que tu auras effectué au sein des différentes structures. **Le tampon et la signature du responsable sont obligatoires.**

STAGE DECOUVERTE

Dates	Structure	Nom du responsable	Cachet et signature

Remarques

……

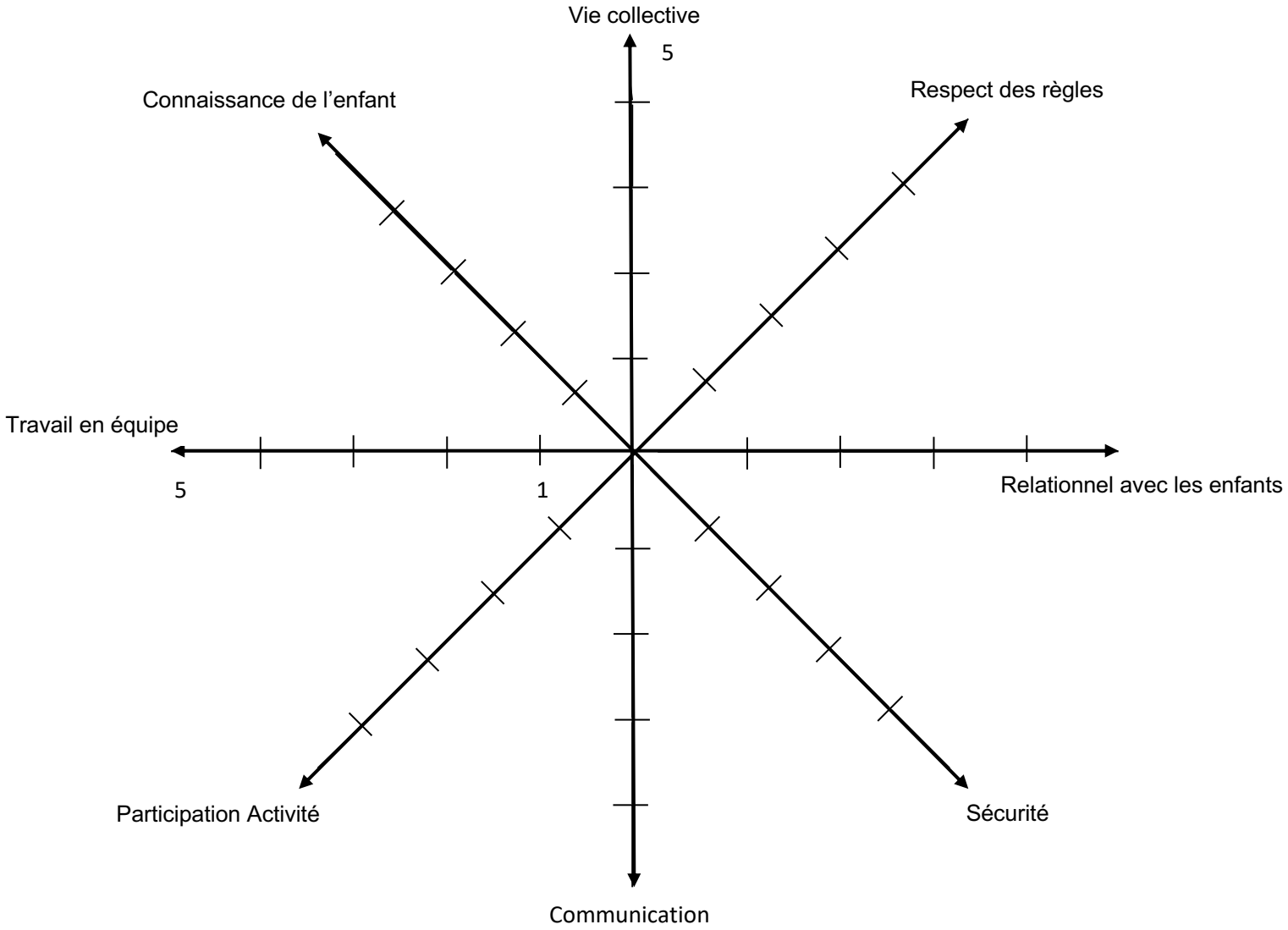
……

……

VII. L’évaluation de l’animateur junior.

Les branches de l’araignée sont divisées en 5 niveaux possibles. (De 1 plus faible à 5 plus fort)

Chaque directeur remplira l’évolution du jeune sur l’investissement des heures de bénévolat de différentes couleurs



VIII. Les observations, lors du stage.

NOTES PERSONNELLES

IX. Le règlement du dispositif « Bourse B.A.F.A. »

Préambule :

Ce projet propose une alternative aux jeunes qui souhaitent entrevoir ce que sont les coulisses de l'animation. De cette manière ils pourront s'engager dans un processus de formation BAFA après avoir pu vérifier que l'animation les intéresse vraiment.
Ce projet suppose un réel investissement des participants. L'un des objectifs principaux de ce projet est de favoriser la prise de responsabilité et l'engagement bénévole sur le territoire cormontreuillois.

Article 1 :

Des critères d'éligibilités sont indispensables pour participer au processus des bourses BAFA. Chaque participant doit :

- Être cormontreuillois
- Avoir entre 16 ans révolu et 22 ans

Article 2 :

Chaque participant s'engage à participer à toutes les étapes du projet à savoir : l'entretien préalable et le stage découverte au sein de l'accueil de loisirs.

Article 3 :

Chaque participant s'engage à respecter les règles de vie et de fonctionnement des structures dans lesquelles il est amené à évoluer.

Article 4 :

En qualité d'assistant animateur, c'est-à-dire uniquement lors de la journée découverte, aucun participant ne peut se voir confier à lui seul la responsabilité d'un groupe d'enfant.

Article 5 :

Dans le cadre du projet « Bourse BAFA », des agents de la ville de Cormontreuil, peuvent être amenés à vous prendre en photo ou filmer. En signant le règlement, vous autorisez ces structures à utiliser, exploiter, diffuser, tout ou en partie, sans limite de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés dans le cadre du projet. Cette autorisation comprend le droit de reproduire, de représenter et de communiquer ce matériel au public, notamment par diffusion d'affiches, de presse, télévisuelle et via internet. Ces dispositions sont portées à votre connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. La ville de Cormontreuil s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les images de la présente autorisation sur tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 6 :

Le participant et ses responsables légaux (si mineur) s'engagent à remettre au service animation de Cormontreuil une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité pour la période opérationnelle du projet **avant sa participation au stage de découverte** afin de pouvoir participer aux sorties organisées par l'accueil collectif de mineurs lors de son stage de découverte.

Article 7 :

L'attribution des financements s'effectuera lors d'une commission entre les différents acteurs et **n'est pas acquise lorsque le participant adhère au projet**.

Article 8 :

Lors du stage découverte, en tant qu'aide animateur, il est interdit d'effectuer plus de 7h par jour.
En contrepartie de l'octroi de cette bourse, le jeune s'engage à effectuer son stage pratique**,** au sein des accueils collectifs de mineurs, de la ville de Cormontreuil, de façon non rémunérée pendant 14 jours ouvrés.

Article 9 :

Une fois octroyé, le financement sera versé directement à l'organisme de formation choisi par la mairie. Le stage théorique devra se faire lors des vacances de printemps, le stage pratique lors des vacances d'été et le stage de perfectionnement lors des vacances d'Automne.
Le boursier s'engage, si nécessité, à travailler l'année suivante à l'accueil de loisirs de la commune.

Article 10 :

En cas de non-respect à l'un des articles du règlement, la participation au projet du participant serait considérée comme nulle.

« Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce livret, avec votre consentement explicite, ont pour finalité de recueillir des informations utiles pendant les dispositifs jeunesse auquel votre enfant est inscrit. Elle permet aux différents responsables de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en remplissant la mention prévue à cet effet dans le formulaire. Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement : 1 an. » Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation du traitement. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information.

Signatures :

Demandeur Responsable légal (si mineur)